

AVIS DE PUBLICATION

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

19 février 2020

une demande d'autorisation a été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

EAU/AUT/20/0105

concernant la

gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation du centre d'intervention et de secours à Remich

sur la parcelle cadastrale

554/403

de la section A de Remich

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Remich, le 15 avril 2020

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire f.f.,

